



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 5 septembre 2018 à 17 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 17 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Madame la conseillère Anne St-Laurent déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier relativement au projet d'acte de mainlevée de la clause résolutoire contenue à l'acte de vente # 22 269 280 pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal étant propriétaire d'un condo dans cet immeuble.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 17h 04 Fin : 17 h 07 Aucune question

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 5 SEPTEMBRE 2018**

201809-220

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 septembre 2018 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 septembre 2018
 - 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Aucun
 - 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Aucun
 - 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
 - 7. RÈGLEMENT**
 - 7.1 Dépôt du projet règlement 649-2 - règlement modifiant le règlement 649 - Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville afin de modifier les tarifs applicables ainsi que l'ajout d'engagements pour les demandeurs de droits d'usage
 - 8. CONTRAT**
 - 8.1 Rejet des soumissions pour le projet TPGT-2018-11 - Modification et conversion de l'éclairage au terrain de balle du Centre récréatif Édouard-Rivet
 - 8.2 Contrat pour le projet TPGT-2018-10 - Réfection complète de la chaussée de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9000, avenue Marien- 1 072 787,12 \$ taxes incluses
 - 8.3 Contrat pour le projet TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria - Services professionnels- 136 820,25 \$ taxes incluses
 - 9. PERSONNEL**
 - 9.1 Aucun
 - 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
 - 10.1 Aucun
 - 11. DIVERS**
 - 11.1 Aucun
 - 12. AFFAIRE NOUVELLE**
 - 12.1 Aucun
 - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
 - 13.1 Aucun
 - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT DES SERVICES 6.

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 6.1
201809-221

Considérant l'intérêt de monsieur Robert Schloesser à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant des citoyens.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyen, monsieur Robert Schloesser au poste 2 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT 649-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 649 - RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE AFIN DE MODIFIER LES TARIFS APPLICABLES AINSI QUE L'AJOUT D'ENGAGEMENTS POUR LES DEMANDEURS DE DROITS D'USAGE 7.1
201809-222

Monsieur le conseiller Yan Major dépose le projet de Règlement 649-2 - règlement modifiant le règlement 649 - Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville afin de modifier les tarifs applicables ainsi que l'ajout d'engagements pour les demandeurs de droits d'usage.

CONTRAT

8.

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TPGT-2018-11 - MODIFICATION ET CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE BALLE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

201809-223

8.1

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le projet TPGT-2018-11 - Modification et conversion de l'éclairage au terrain de balle du Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisque le processus d'appel d'offres sur invitation est non conforme et que les soumissions dépassent l'enveloppe budgétaire du projet.

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-10 - RÉFECTION COMPLÈTE DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE MARIEN ENTRE LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA ET LE 9000, AVENUE MARIEN- 1 072 787,12 \$ TAXES INCLUSES

201809-224

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-10 - Réfection complète de la chaussée de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9000, avenue Marien.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 072 787,12 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-10.

D'octroyer le contrat à Les entrepreneurs Bucaro.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-09 - RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA - SERVICES PROFESSIONNELS - 136 820,25 \$ TAXES INCLUSES

201809-225

8.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria - Services professionnels.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 136 820,25 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-09.

D'octroyer le contrat à Efel Experts-Conseils.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

201809-226

14.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 17 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier